



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 86429

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'alimentation dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de mieux valoriser le goût et le plaisir et de promouvoir une alimentation équilibrée.

Texte de la réponse

La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 traduit la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle politique publique de l'alimentation. Cette politique a pour ambition de mieux assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Le Programme national pour l'alimentation (PNA), qui est la déclinaison opérationnelle de cette politique globale et interministérielle prévoit des actions dans différents domaines dont celui de « l'éducation et de l'information notamment en matière de goût, d'équilibre et de diversité alimentaires » (art. L. 230-1 du code rural et de la pêche maritime) Afin de valoriser le goût et le plaisir de l'alimentation, le PNA prévoit notamment, dès cette année scolaire, de sensibiliser les plus jeunes durant le temps scolaire au goût et aux terroirs. Des enseignements spécifiques sur l'alimentation du goût vont être mises en place dans les écoles primaires de six régions pilotes sous l'intitulé « classes du goût ». Ces leçons reposent sur la méthode de Jacques Puisais, elles sont constituées de huit séances qui s'intéressent aux cinq sens et au patrimoine alimentaire. Elles ont pour objectif de développer les compétences psycho-sociales de l'élève, de diminuer la néophobie alimentaire et de favoriser une plus grande participation de l'enfant à la cuisine en famille. Par ailleurs, la définition d'une charte commune « plaisir et cantine » permettra de reconnaître les efforts des services de restauration s'attachant tout particulièrement à la qualité des repas au sein de chaque établissement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86429

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8975

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11968